



Lyon, le 14 mars 2022

Relevé des délibérations du Conseil d'administration du 11 mars 2022

Le Conseil d'administration a approuvé :

- Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Questions financières

- Le compte financier 2021
- Les tarifs :
 - Droits d'inscription en formation initiale 2022-2023
 - Droits d'inscription en formation continue 2022-2023
 - Droits d'inscription au diplôme d'établissement *Ruralité et mandat communal* (DERUMAC) 2022-2025
 - Droits d'inscription aux modules de formations IEPEL 2022-2023
 - Droits relatifs aux dossiers de candidatures CPAG 2022
 - Droits d'inscription au stage Start 2022-2023
 - Tarifs de location (salles, amphis) 2022-2023
 - Tarifs pour impression et reprographie 2022-2023
 - Conditions d'accès et d'inscription à la bibliothèque 2022
 - Tarification des pénalités en cas de perte ou détérioration d'ouvrages 2022
 - Modalités de remboursement des frais de déplacement temporaire 2022
 - Tarif de la réédition de la carte d'étudiant 2022-2023

Questions de formation

- Le diplôme d'établissement d'administration publique
- La maquette de la spécialité de 5^e année Affaires asiatiques
- La liste des spécialités du diplômes accessibles aux candidats relevant de la formation continue
- Les modalités de l'année de césure pour stage

Questions de ressources humaines

- Les lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- La campagne 2021 de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université
- La cotation des postes filières AENES, Bibliothèque et ITRF selon le RIFSEEP et régime indemnitaire associé applicables à compter de 2022
- Les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel applicables à compter de 2022

Le Conseil d'administration a été informé :

- Des actualités du Réseau ScPo
- Du rapport de la Mission Égalité
- D'une décision du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire
- De l'avancement des travaux du projet immobilier *Public Factory*
- Des projets déposés au niveau du site Lyon Saint-Étienne dans le cadre de l'appel à projets PIA4
- Du calendrier et des modalités d'élaboration du contrat de site et du contrat d'établissement
- Des conventions signées par la directrice depuis le 6 décembre 2021.